**Comment bien diriger les biens de la Zakat**

Si les biens de la Zakat sont employés d'une façon correcte dans ses destinations légales, ils peuvent très probablement remédier à la crise de la pauvreté et réaliser les intérêts publics de la patrie. Le sort de toute nation pourrait être complètement changé pour le mieux si ses riches s'acquittent de leur devoir vis-à-vis des affamés, des nécessiteux et des malades et contribuent d'une manière efficace à la réforme sociale et au développement du pays. Dans la société où les riches sont sensibles à la réalisation de ces finalités, on ne trouverait pas parmi ses citoyens un nécessiteux ou un mendient. A ce propos, il convient de mentionner la parole sage de l'imam 'Ali Ibn Abi Taleb: Allah-Gloire à Lui- a imposé aux fortunes des riches une part qui revient du droit aux pauvres. Il s'ensuit qu'il n'est pas un pauvre qui ait faim sans qu'il y n'y ait un riche qui refuse de payer ce qu'il doit. Là où on trouve un affamé, on trouve certes dans sa région un riche injuste qui manque à son devoir envers les pauvres de sa société.

Si les biens des Waqfs (bien de main morte) sont employés d'une façon réalisant l'intérêt de la patrie, ils peuvent, à coup sur, contribuer à sa renaissance et à son bien-être. Grace à la bonne direction des biens des Waqf, notre patrie peut couvrir les nécessités de ses citoyens et aller même jusqu'à tendre une main secourable aux pays les plus pauvres de notre continent surtout les pays du Bassin du Nil. Dans cette région démunie, nous pouvons renouer, sur le plan gouvernemental ou populaire, des relations scientifiques et culturelles et établir des projets de charité et de secours humanitaire. Ainsi, pouvons-nous réaliser, sur le plan stratégique, une part importante de notre sécurité nationale.

La zakat est une obligation imposée à la fortune:

La Zakat est une obligation imposée aux biens du riche et fait partie des piliers fondamentaux de l'Islam tout comme la prière et le jeune. A ce propos, 'Abdullah Ibn 'Abass dit: Il y a trois versets impliquant, chacun, deux ordres divins dont le manque à l'un entraine la nullité de l'autre: Accomplissez la prière et versez la Zakat!, donc, la prière n'est pas agréée par Allah si on manque à l'obligation de la Zakat.

Au sujet de ceux qui s'abstiennent de la Zakat;, Allah, le Très-Haut, a révélé ce verset: "Annonce à ceux qui thésaurisent or et argent, au lieu de les consacrer à la Cause de Dieu, un châtiment douloureux, le jour où ces métaux seront portés à l'incandescence dans le feu de la Géhenne et appliqués sur leurs fronts, leurs flancs et leurs dos: "Voici, leur sera-t-il dit, ce que vous thésaurisiez pour vous-mêmes! Savourez donc ce que vous avez thésaurisé!".

Dans plusieurs versets coraniques et hadiths prophétiques, l'Islam exhorte toujours le fidèle à multiplier ses œuvres de charité: "L'aumône ne fait pas diminuer la fortune", (La meilleure aumône, c'est celle que tu fais alors que tu es bien portant, très attaché à l'argent, craignant la pauvreté et souhaitant la richesse. N'attends pas pour la faire d'être à l'agonie de la mort et de dire alors: Ceci à un tel et cela à un tel alors que cela est déjà devenu leur droit (par l'héritage). Chaque jour au réveil le matin, deux anges descendent. L'un d'eux dit: O Allah donne une compensation à celui qui dépense, et l'autre dit: O Allah donne ruine à celui qui ne dépense pas. Vous voici appelés à effectuer des dépenses pour la Cause de Dieu. Certains parmi vous se montreront avares, mais celui qui est avare l'est à son propre détriment, car Dieu Se suffit à Lui-même et c'est vous qui êtes les indigents. Si vous vous dérobez, Dieu fera appel, pour vous remplacer, à un autre peuple qui ne vous ressemblera nullement.

En quoi consiste le mal et comment y remédier:

Certains fidèles refusent de d'acquitter de l'obligation de la Zakat et certains autres s'en acquittent à des associations douteuses ou à des intermédiaires qui ne remplissent pas comme il se doit leur rôle bienfaiteur. D'où vient la nécessité de jeter l'accent, dans notre discours religieux, sur l'obligation et l'importance de la Zakat ainsi que sur le châtiment divin qu'encourent ceux qui s'en abstiennent. Il convient de noter également que le rôle du riche ne s'arrête pas au payement de la Zakat au pauvre et qu'il doit s'assurer de la légitimité de l'association à laquelle il va la verser. Certains jurisconsultes indiquent l'invalidité de la Zakat payée à une personne qui s'est avéré plus tard une personne n'y ayant aucun droit. En effet, certains osent, par inconscience religieuse, chercher fortune par tous les moyens même illégitimes. Ces personnes se sont éloignées de l'esprit de l'Islam qui s'oppose à ce qu'un capable de travailler s'attire le déshonneur en demandant l'aumône. A cet effet, le Prophète dit: Elle est permise, seulement, pour celui qui souffre d'une misère qui abat, ou celui qui a une dette qu'il ne peut rendre. En fait, la mendicité est un acte par lequel l'homme se déchire horriblement le visage. Quiconque veut, donc, préserve son visage ou le décharne à moins qu'il ne demande à quelqu'un qui a un pouvoir ou que l'objet de sa demande soit indispensable. Pour sa part, l'imam 'Ali dit:

Je suis prêt à subir le poids lourd des pierres montagneuses; mais incapable de supporter les rappels de bienfaisance faits en ma faveur.

Certains disent: c'est honteux, pour un noble, de subir la peine pour gagner son pain.

J'ai dit: la honte, toute la honte, réside dans l'humilité en tendant la main pour demander assistance.

Il faut jeter la lumière sur l'interdiction islamique de demander l'aumône sans y avoir aucun droit. Il faut démontrer aux fidèles que la main généreuse est mille fois meilleure que la main tendue pour demander l'aumône. Nous devons également mettre en évidence la valeur du travail et les recommandations islamiques y relatives. Le poète ach-Chanfari al-Azdi dit:

Vaut mieux pour moi avaler la poussière que d'entendre le rappel de mon bienfaiteur. Le poète ai-Baroudi dit:

Je suis né satisfait de ce que j'ai. Je ne demande rien à personne. Ma dignité refuse d'avoir les regards baissés à la colère de mon bienfaiteur.

Le mal consiste également dans le système de collection et de répartition de la Zakat. On ne doute pas du rôle remarquable joué par quelques associations de charité pour alléger la souffrance des pauvres et des nécessiteux à travers des projets du service publics surtout médical. Mais il faut à ce propos attirer l'attention sur deux points très importants:

1. Ces associations doivent être soumises au contrôle des appareils de l'Etat qui jouer parfaitement leur rôle de supervision stricte. Elles doivent également annoncer en toute transparence le taux de leurs budgets et de leurs dépenses tout en rationnalisant leurs dépenses administratives au plus niveau possible.
2. Il faut étudier le plan de ces associations, leur répartition géographique et leurs activités charitables pour éviter la concentration de leurs services dans quelques domaines ou dans quelques activités moins importantes.
3. Le ministère de la solidarité sociale par exemple peut tenir un réseau de contact liant les bénéficiaires de la Zakat aux associations de la société civile pour éviter toute tentative de détourner les biens de la Zakat de sa voie légale.
4. Ces associations doivent déterminer clairement leurs objectifs et chercher la variation dans les services présentés. Par exemple, quelques associations peuvent s'occuper des aides et du traitement des malades, quelques autres peuvent assumer la charger de régler les dettes des personnes financièrement incapables. C'est en effet le slogan de la campagne menée par le Ministère égyptien des Waqfs pour réaliser la justice dans la répartition des biens de la Zakat.